



Commune	Numero	Description	Superficie	Superficie
			(m²)	(ha)
Bout-du-Pont-d'Isen	1	Déclassement de la RD612	Commune	2 222 m²
	2	Aménagement en parking - rue Bompert	Commune	2 655 m²
	3	Aménagement de la voirie	Commune	4 500 m²
	4	Création de voie	Commune	1 740 m²
	5	Aménagement voirie	Commune	4 270 m²
	6	Développement de la voie de la ZA de La Prade jusqu'à La Pène (route)	Commune	8 730 m²
	7	Élargissement de la route de Cocconnes - largeur 10m	Commune	6 665 m²
	8	Création d'une voie, déviation, aménagement, entretien et entretien de la circulation	Commune	3 700 m²
	9	Aménagement voirie de stationnement	Commune	2 750 m²
	10	Aménagement voirie de stationnement	Commune	1 995 m²
Le Vintrou	11	Parcours touristique	Commune	2 745 m²
	12	Reconstruction, entretien le long du chemin de Cocconnes	Commune	645 m²
Le Riulet	13	Élargissement voirie, bâtiment public et espace public	Commune	1 585 m²
	14	Élargissement voirie, bâtiment public et espace public	Commune	1 035 m²
Saint-Arzon-Vabret	15	Élargissement de chemins de Saint-Martin vers La Prade de St	Commune	640 m²
	16	Élargissement de voirie	Commune	2 600 m²
	17	Élargissement de chemins (en l'attente)	Commune	1 270 m²
Albine	18	Aménagement voirie de stationnement	Commune	650 m²
	19	Élargissement de la voirie près de l'église	Commune	22 m²
	20	Aménagement voirie de stationnement	Commune	1 065 m²
	21	Aménagement de chemins	Commune	1 065 m²
	22	Élargissement de chemins de la Soudage (déclassement)	Commune	1 065 m²
	23	Aménagement de la voirie (déclassement voirie et déviation)	Commune	940 m²
	24	Élargissement de la voirie à La Ribotte	Commune	215 m²
	25	Élargissement de la voirie à La Ribotte	Commune	410 m²
	26	Élargissement de la voirie à La Ribotte	Commune	120 m²
	27	Élargissement de la voirie à La Ribotte	Commune	2 275 m²
Lacabrière	28	Élargissement de la voirie de la RD112	Commune	410 m²
	29	Élargissement de chemins	Commune	1 020 m²
	30	Élargissement de chemins	Commune	1 020 m²
	31	Aménagement voirie de stationnement	Commune	1 510 m²
	32	Aménagement de l'accès au Centre	Commune	2 400 m²
	33	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	34	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	35	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	36	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	37	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
Rosatours	38	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	39	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	40	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	41	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	42	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	43	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	44	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	45	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	46	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	47	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
Lacabrière-Rosatours	48	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	49	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	50	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	51	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	52	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	53	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	54	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	55	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	56	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²
	57	Prévoir le captage d'eau de la zone 2	Commune	2 420 m²

DEPARTEMENT DU TARN  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 THORE MONTAGNE NOIRE  
 PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal  
 LE VINTROU

- Légende**
- Zonage**
- UA : Zone urbaine correspondant aux centres historiques
  - UA1 : Zone urbaine dense où le bâti peut atteindre R+3
  - UAa : Zone urbaine correspondant aux principaux hameaux historiques
  - UB : Zone urbaine correspondant aux hameaux plus récents en extension des bourgs et hameaux
  - UBa : Zone urbaine d'extension du bourg admettant une implantation particulière
  - UL : Zone urbaine à vocation d'activités touristiques, sportives et de loisirs
  - UX : Zone urbaine à vocation d'activités
  - UXa : Zone urbaine à vocation d'activités comportant un règlement particulier d'implantation
  - UXc : Zone urbaine à vocation d'activités commerciale
  - UXm : Zone urbaine à vocation d'activités dédiée à l'extraction de matériaux du sol et du sous-sol
  - IAU : Zone à urbaniser ouverte à vocation principale d'habitat
  - ZAU : Zone à urbaniser fermée à vocation principale d'habitat
  - IAUX : Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités
  - ZAU : Zone à urbaniser fermée à vocation d'activités
  - A : Zone agricole
  - Ap : Zone agricole protégée
  - N : Zone naturelle de biodiversité
  - Ne : Zone naturelle réservée aux parc-éoliens
  - Nf : Zone naturelle d'exploitation forestière
  - Nj : Zone naturelle de jardins, prés et vergers familiaux
  - Ni : Zone naturelle à vocation d'activités touristiques, sportives et de loisirs
  - Ny : Zone naturelle réservée aux installations hydroélectriques
- Prescriptions**
- Emplacement réservé
  - Zone bleue du PPRi
  - Zone rouge du PPRi
  - Cours d'eau
  - Bâtiment pouvant changer de destination
  - Petit patrimoine - non classé
  - Petit patrimoine - linéaire
  - Éléments de paysage à préserver (ripisylves, zones humides)